



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **12**

Procuration(s) : **3**

Le **dix-neuf février deux mille quinze**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 12 février 2015 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

Présents :

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mr Sylvain **DESSENNE**, Mme Christiane **EHRET** et Mme Marie-Paule **THOMAS**, adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Gilbert **WEISSER**, Mme Nathalie **TARDY**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Tommy **MATTHERN**, Mr Vincent **COMBESCOT**, Mme Maryline **HERMANN**, Mme Céline **VINCENT**.

Absents excusés:

Mr Jean-Paul **BEREUTER** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.

Mr Hervé **MASCHA** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

Mme Huguette **GALLISATH** qui a donné procuration à Mme Maryline **HERMANN**.

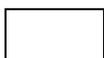
Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 29 janvier 2015
2. AFUA « Rue des Champs » - Projet de remembrement et prescriptions d'urbanisme
3. Redevance d'occupation du domaine public (Orange)
4. Acquisition et intégration dans le domaine public de la parcelle section 03 n°469 – Chemin de Bollwiller
5. Compte administratif 2014 M49 (Service Eau)
6. Compte de gestion 2014 M49 (Service Eau)
7. Affectation des résultats M49 (Service Eau)
8. Budget Primitif 2015 M49 (Service Eau)
9. Compte administratif 2014 M14 (Commune)
10. Compte de Gestion 2014 M14 (Commune)
11. Affectation des résultats M14 (Commune)
12. Taux d'imposition 2015
13. Subventions aux associations 2015
14. Renouvellement de la ligne de trésorerie
15. Budget Primitif 2015 M14 (Commune)
16. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 29 janvier 2015

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 3 procurations).



2. AFUA « Rue des Champs » - Projet de remembrement et prescriptions d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'aménagement des voies internes du secteur qui sera prochainement urbanisée par l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) regroupant les propriétaires.

L'AFUA sollicite à présent l'avis de la commune de Raedersheim sur le projet de remembrement et sur les prescriptions d'urbanisme propres à l'opération.

Le projet de remembrement est présenté et le règlement d'urbanisme de la future zone a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Raedersheim du 20 mai 2014,
 Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2014,
 Vu le plan d'aménagement des voies internes produit par l'AFUA « rue des Champs »,
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Raedersheim du 27 novembre 2014,
 Vu le projet de remembrement,
 Vu le règlement d'urbanisme,

Mr REYMANN Jean-Marie, personne intéressée quitte la salle et ne prend pas part au vote.
 Le vote par procuration de Mr Jean-Paul BEREUTER, personne intéressée au vote n'est pas comptabilisé.

Madame Marie-Paule THOMAS, 2^{ème} adjointe procède au vote.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 2 procurations)** d'émettre un avis favorable sur le projet de remembrement et les prescriptions d'urbanisme propres à l'opération proposés par l'AFUA « rue des champs ».

3. Redevance d'occupation du domaine public (Orange)

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2541-12,
- Vu** le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment, l'article L47,
- Vu** le Décret n°2005-1976 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement d'une redevance.

Considérant que les tarifs maxima sont fixés par le décret du 27 décembre 2005.

Considérant les modalités de revalorisation annuelle en fonction de l'évolution moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics TP01, qui définissent les montants de base de calcul et la déclaration de longueurs transmise par Orange, la redevance 2015 est définie comme suit:

	Linéaire au 31/12/2014	Tarifs actualisés 2015	Redevance 2015
Artères souterraines (km)	21,625	40,25 €	870,41 €
Artères aériennes (km)	2,564	53,66 €	137,59 €
Emprise au sol (m ²)	1,5	26,83 €	40,25 €
TOTAL			1048,25 €



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)**:

- de fixer les nouveaux montants de redevance 2015 pour les opérateurs de télécommunication, comme suit :
 - 40,25€ par kilomètre pour les artères souterraines
 - 53,66€ par kilomètre pour les artères aériennes
 - 26,83€ par m² au sol pour les installations
- de charger Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de cette redevance par l'émission d'un titre de recettes établi au vu de l'état déclaratif de l'opérateur.

4. Acquisition et intégration dans le domaine public communal de la parcelle Section 03 n°469- Chemin de Bollwiller

Une partie de la voirie du chemin de Bollwiller est située dans le domaine privé (section 03 n° 469).

Il convient de régulariser cette situation foncière, le propriétaire de la parcelle accepte de la céder à la Commune à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)**:

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section 03 n°469,
- d'éliminer les parcelles au livre foncier et de les intégrer dans le domaine public communal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

5. Compte Administratif 2014 - Service Eau (M49)

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2014 du Service Eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 30 644,81 €

Recettes : 66 465,49 €

Excédent : 35 820,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 6 322,76 €

Excédent : 6 322,76 €

Excédent global : 42 143,44 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame Marie-Paule THOMAS, 2^{ème} adjointe procède au vote.



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 3 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2014 du Service Eau.

Monsieur le Maire reprend la séance.

6. Compte de Gestion 2014 – Service Eau (M49)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du budget annexe « Eau M49 » établi par Monsieur le Receveur de SOULTZ. Ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service Eau de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Service Eau.

7. Affectation des résultats 2014 – Service Eau (M49)

Excédent de fonctionnement et d'investissement 2014 : 42 143,44 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2014 de la manière suivante au BP 2015 :

- ✓ 6 322,76 € au compte 001 (recettes investissement).
- ✓ 35 820,68 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'affecter le résultat d'excédent de fonctionnement et d'investissement 2014 au BP 2015, comptes 001 et 002.

8. Budget Primitif 2015 – Service Eau (M49)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **71 320,68 €**

Recettes : **71 320,68 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **25 643,44 €**

Recettes : **25 643,44 €**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le Budget Primitif 2015 du Service Eau.

9. Compte Administratif 2014 – Commune (M14)

Monsieur le maire présente le Compte Administratif 2014 de la Commune.



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 839 018,09 €

Recettes : 844 162,00 €

Excédent de fonctionnement: 5 143,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 747 065,98 €

Recettes : 867 453,63 €

Excédent d'investissement: 120 387,65 €

EXCEDENT GLOBAL : 125 531,56 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame Marie-Paule THOMAS, 2^{ème} adjointe procède au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 3 procurations)** d'approuver le Compte Administratif 2014 de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la séance.

10. Compte de Gestion 2014 – Commune (M14)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 du budget « Commune » établi par le Receveur de SOULTZ. Ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, il est proposé d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le Compte de Gestion 2014 de la Commune.

11. Affectation des résultats 2014 – Commune (M14)

Excédent de fonctionnement et d'investissement 2014 : 125 531,56 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent global 2014 de la manière suivante au BP 2015 :

- ✓ 120 387,65 € au compte 001 (recettes d'investissement).
- ✓ 5 143,91 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'affecter les résultats 2014 au BP 2015, comptes 001 et 002.



12. Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition restent identiques à ceux de l'année 2014, à savoir :

- ✓ Taxe d'Habitation : **12,67%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,32%**
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **62,55%**

Il est précisé que ces taux n'ont pas été révisés depuis 1977.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2015.

13. Subventions aux associations 2015

Monsieur le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

Désignation	2015
Amicale des Sapeurs-pompiers	330.00
Amicale des Pêcheurs	200.00
Chorale Ste Cécile	200.00
Club de l'amitié	200.00
Conseil de Fabrique	300.00
UNC	200.00
GAS (3 agentsx80€)	240.00
Prévention Routière	50.00
OCCE Maternelle	300.00
USEP Primaire + classe verte	3984.00
Sté des Amis Bibliothèque	100.00
Fanfare de Soultz (14/07, 11/11)	200.00
MJC Bollwiller animations été	450.00
APALIB	183.00
Tennis	775.00
Athlétisme	759.72
Volley	703.07
AS - Foot	2776.61
Badminton	470.00
Périscolaire	40000.00
Divers	1078.60
Total	53 500.00



Les dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)**, d'approuver l'attribution de ces subventions.

14. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Au vu des dotations versées à la Commune par douzième, trimestriellement ou en fin d'année et afin de faire face à un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités, il est proposé d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n°10278 00160 000496109 70 auprès du Crédit Mutuel présentant les caractéristiques suivantes :

- montant de 80 000 €
- durée : 1 an
- Taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 1,70 point.
- Disponibilité des fonds au gré de la collectivité.
- Commission : 0,20 % du montant autorisé, soit 160€ payables à la signature du contrat
- Intérêts : calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission de non utilisation : 0,25 % du montant non utilisé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie n° 10278 00160 00049610970.

15. Budget Primitif 2015 – Commune (M14)

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **671 071,91 €**

Recettes : **671 071,91 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : **200 689,56 €**

Recettes : **200 689,56 €**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver le Budget Primitif 2015 de la Commune.

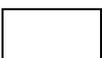
16. Divers

Manifestations :

Randonnée cyclotouriste « des Perce-Neige » le 28 février 2015.

Opération « TULIPES A CŒUR » :

La nouvelle édition de l'Opération « Tulipes à cœur » aura lieu les jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 mars.



Les fonds collectés sont destinés aux équipements et au fonctionnement de l'institut de recherche en hématologie et transfusion de Mulhouse (Hôpital HASENRAIN).

La vente des bouquets (6€/pièce) de tulipes se fera :

- jeudi 27 mars 2015, aux heures d'ouverture, à la mairie,
- vendredi 28 mars 2015, aux heures d'ouverture, à la mairie, et de 15 h à 17 h, sur le parvis de l'Eglise,
- samedi 29 mars 2015, devant la boulangerie.

Quête au profit de la ligue contre le cancer :

La campagne organisée par la ligue contre le cancer se déroulera du **samedi 14 mars 2015 au samedi 21 mars 2015**.

Exposition des Artistes :

La "4ème exposition des Artistes" aura lieu **les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015**, à la salle polyvalente de Raedersheim.

Opération Haut - Rhin Propre 2015 :

Nous lançons un appel à toute la population concernant l'opération HAUT - RHIN PROPRE qui aura lieu à Raedersheim, le **vendredi 3 avril 2015** à partir de 13h45.

Inscriptions aux écoles pour la rentrée 2015 :

Les inscriptions auront lieu le vendredi 20 mars à partir de 16h pour les deux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à Raedersheim, le 19 février 2015.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

